

**SCI 5C**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE  
LA COLLECTIVITÉ DES ASSOCIÉS**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,  
Le 20 MAI**

**Au siège social de la société** dénommée "5C", société civile immobilière, dont le siège social est situé à SAINT-ETIENNE-DES-OULLIERES (69460), 125 rue des Ecoles, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VILLEFRANCHE-TARARE sous le numéro 494 602 980

Se sont réunis les associés, **en assemblée générale extraordinaire.**

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe LENNE, agissant en qualité de gérant.

Le président d'assemblée constate que sont présents :  
Monsieur Christophe LENNE, titulaire de 50 parts  
Madame Camille LENNE, Madame Clémentine LENNE et Madame Coline LENNE ayant  
droits de Madame Caroline LENNE, pour 50 parts  
Composant ensemble la totalité des parts du capital social.  
Sont représentés : néant.

**ORDRE DU JOUR**

- Agrément par la gérance des ayants droit de l'associée décédée.

Le Président met aux voix la résolution suivante à l'ordre du jour :

**RESOLUTION UNIQUE**

Suite au décès de Madame Caroline JACQUET épouse de Monsieur Christophe LENNE, survenu à TREVOUX (01600), le 7 novembre 2021 associée de la société, la gérance agréé ses ayants droits, conformément à l'article 13 des statuts, soit :

Madame Camille LENNE,  
Madame Clémentine LENNE  
Madame Coline LENNE, en proportion de leurs droits dans la succession.

La répartition du capital social sera désormais la suivante :

Monsieur Christophe LENNE

La pleine propriété de 50 parts numérotées de 1 à 50,.  
L'usufruit de 50 parts de 51 à 100.

Madame Camille LENNE, Madame Clémentine LENNE et Madame Coline LENNE, ensemble  
La nue-propriété de 50 parts numérotées de 51 à 100.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

La résolution est adoptée.

Les présentes devront figurer au registre des délibérations de la société.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment par l'intermédiaire du guichet unique, et en particulier au gérant ou à tout collaborateur de l'office notarial de Maître Jean GAMBIEZ, notaire à CHAMPAGNE AU MONT D'OR, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises, notamment auprès du Greffe compétent et du guichet unique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le gérant de la société ainsi que par les associés présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

**Pour copie certifiée conforme**

**Christophe LENNE**

**Gérant**

**20 mai 2026**

